Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL49-DE

DELIBERATION N°49-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er JUIN 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 26 mai 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°49 : Liffré Cormier Communauté – Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un DUERP et d'un PAPRIPACT

L'an deux mille vingt-six, le 1ER juin, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**		Abs	Sylvain HARDY
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**		Abs	Thomas JOUANGUY
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		
Mme	**Léna MASSIANI**	X		

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL49-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Béatrice VANNIER**

49-2026 LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN DUERP ET D'UN PAPRIPACT

Rapporteur : Madame Marie-Françoise Dartais

Madame Dartais précise aux membres du conseil municipal que :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et suivants ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune de Gosné et les collectivités souhaitant s'y associer dont la commune de la Bouëxière ont recensé un besoin commun en matière de réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT).

Afin de répondre à ce besoin dans des conditions optimales, il est proposé de recourir à un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement est conclue pour une durée nécessaire à la passation et à l'exécution du marché. Elle désigne la commune de Gosné en qualité de coordonnateur du groupement.

Dans ce cadre, le coordonnateur est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de consultation, de signer et de notifier le marché au nom et pour le compte des membres du groupement, sur la base des besoins préalablement définis par chacun d'eux.

Chaque membre du groupement demeure responsable de l'exécution du marché pour la part le concernant.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un DUERP et d'un PAPRIPACT ;
- D'APPROUVER la désignation de la commune de Gosné en tant que coordonnateur du groupement ;
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL49-DE

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière